

HAUTE-SAINTONGE

Le ciel va se couvrir... de ballons

La vingtîème Coupe d'Europe de Montgolfière sera lancée au circuit de La Genétouze, le 3 août. À la fois spectacle et compétition officielle, elle fera escale à Jonzac le 5, avant de repartir à Mainfonds, en Charente, où un grand meeting aérien sera organisé.

Gaël Réaux

g.reaux@hautesaintonge.fr

C'est un événement attendu qui enchantera tous les deux ans le ciel des Charentes. Du 2 au 6 août, la Coupe d'Europe de montgolfières revient à Mainfonds (16) avec trois escales près de chez nous. Elle réunira au total plus de 70 ballons, une concentration exceptionnelle d'engins qui émerveillent toujours autant. Parmi eux, 47 compétiteurs dont dix-neuf pilotes étrangers. Le principe de cette compétition est simple : il faut passer le plus près possible de points, indiqués aux pilotes lors du briefing d'avant course.

Souvent, il s'agira d'une cible, une croix de 10 x 10 m posée au sol qu'il faudra atteindre avec un marqueur, un ruban lesté de sable lâché depuis la nacelle. « Les variantes sont larges », explique Sandra Peronnaud, attachée de presse de l'équipe organisatrice. « Il peut s'agir de cibles ouvertes par créneaux de cinq minutes. Il peut aussi y avoir des épreuves d'angles ou encore des épreuves en 3D, des coordonnées GPS à atteindre en plein ciel. C'est le directeur des vols qui décide des emplacements des cibles et des épreuves en fonction des conditions météo, du relief... et de son humeur. Il y a aussi cette épreuve dite de la course au renard : un ballon dénommé renard s'envole quelques minutes avant les participants et lâche son marqueur du haut de sa nacelle pour indiquer où doivent se poser les concurrents... qui doivent aussi le suivre au plus près. « C'est amusant pour les pilotes », décrit Sandra Peronnaud. Et pour le public, qui croise parfois avec surprise ces engins volants dans la campagne. Pour qu'il en profite à plein et varier les épreuves, les organisateurs changent de lieu tous les jours. Mercredi 2 août, en ouverture, un vol d'entraînement sera lancé au château de Didonne, à Semussac. Une quarantaine de pilotes sont attendus. Le lendemain, direction le sud du département et le circuit de La Genétouze pour le lancement officiel de la compétition. Après un



Les ballons feront une escale à Jonzac.

passage à Angoulême, les ballons feront une dernière escale à Jonzac. Ajoutons que 23 montgolfières « en fiesta » seront également présentes sur les différents lieux, juste pour le spectacle et les baptêmes de l'air.

Acrobaties aériennes en bouquet final

La compétition s'achève en feu d'artifice aérien à Mainfonds, dimanche 6 août. Après la dernière épreuve de montgolfière, c'est un meeting aérien de haute volée, si l'on ose dire, qui attend le public. « Un cabaret aéronautique », selon les organisateurs. Au sol et dans les airs, il réunira avions de collection, numéros acrobatiques en individuel, patrouilles aériennes en duo, avec pyrotechnique, avions à hélices, avions à réaction et de nombreuses animations.

Quel chemin parcouru par les organisateurs ! Il y a une quarantaine d'années, le foyer rural de Mainfonds-Auberville a commencé par organiser des jeux intervillages. « Puis un jour, quelqu'un a dit : et si on faisait venir une montgolfière ? », relate Sandra Peronnaud. S'y sont ajoutés des parachutistes, un ou deux coucous de tourisme et ainsi de suite. En 1993, la première édition de ce championnat officiel est organisée. En 2007, un nouveau palier est franchi avec la venue de la patrouille de France. Pour l'édition 2017, le foyer rural et ses bénévoles, une quarantaine à l'année, 200 pendant l'événement, attendent 70 000 personnes sur les cinq jours, jusqu'à 15 000 le dernier jour, au même endroit depuis toujours : le champ d'un agriculteur de Mainfonds prêté pour l'occasion.

Programme

- **Mercredi 2 août : Semussac**
Prologue de la Coupe d'Europe de Montgolfières : 18h30 : Présentation de la compétition ; 19h : Briefing de l'épreuve ; 19h30 : Préparation et envol.
- **Jeudi 3 août : Pôle mécanique de La Genétouze / Le Fouilloux**
18h : Cérémonie d'ouverture ; 18h30 : Briefing de la compétition ; 19h : Briefing de l'épreuve 19h30 : Préparation et envol.
- **Vendredi 4 août : Angoulême**
18h30 : Présentation de l'épreuve ; 19h : Briefing de l'épreuve ; 19h30 : Préparation et envol.
- **Samedi 5 août : Aérodrome de Jonzac**
18h30 : Présentation de l'épreuve 19h : Briefing de l'épreuve 19h30 : Préparation et envol
- **Dimanche 6 août : Mainfonds**
À partir de 10h : Car podium de l'Armée de l'air, Baptêmes en hélicoptères, aéromodélisme.

Programme soumis aux conditions météorologiques. Rens. 05 45 64 18 98 - www.mainfonds.com

ROYAN

Plage sans tabac, la satisfaction de la Ligue contre le cancer

Depuis le début de l'été, la plage du Pigeonnier est devenue un espace non-fumeurs. C'est la seule, dans ce cas, dans le département.

Depuis le début de l'été, les non-fumeurs ont une plage rien que pour eux. C'est celle du Pigeonnier qui a été labellisée comme « espace non-fumeur », à la suite d'une convention (d'une durée d'un an pour commencer) signée entre l'antenne départementale de la Ligue contre le cancer et la Ville de Royan. Une plage qui n'a, évidemment, pas été choisie par hasard par les responsables royannais. « C'est une plage de quartier, familiale, de petite taille. Pour ce premier test, sur lequel on travaille depuis cinq ans, c'était l'idéal », réagissent Marie-José Doumecq et Julien Duressay, les deux conseillers municipaux royannais qui ont porté ce projet ayant respectivement en charge les

Plages et l'Environnement. C'est ce mardi 25 juillet que le président départemental de la Ligue contre le cancer, Jean-Marie Plot, s'est rendu à Royan afin de signer la convention. « C'est une première dans le département et nous en sommes particulièrement fiers. Tout ce que c'est la Ville qui nous a sollicités. Cela témoigne d'une réelle volonté », a-t-il estimé.

Amende de 34 euros

Pour cette saison estivale, la plage du Pigeonnier de Royan restera d'ailleurs la seule à être labellisée en Charente-Maritime. « Mais évidemment, on espère que d'autres communes auront la même démarche que Royan ! »

Pour les élus royannais, cette volonté qui se concrétise pour cette saison 2017 est une bonne chose. « C'est aussi en lien avec nos labels

Pavillon bleu », renchérit Marie-José Doumecq. Et il y a la logique, tout simplement. « Pour les gens qui viennent en famille sur une plage, c'est toujours plus agréable de savoir que les enfants ne vont pas ramasser un mégot sur la plage pour le mettre à la bouche. Ce sont toutes ces choses qui nous ont poussés à enclencher le mouvement », témoignent les élus.

Pour Patrick Marengo, le maire de la Ville, cette signature de convention va, elle aussi, dans le bon sens. « Pour le moment, c'est un test. On fera un bilan au bout d'un an. Mais pour le moment, même s'il y a toujours des mécontents qui évoquent l'atteinte à la liberté, les retours sont positifs. Et pour les fumeurs, il y a quatre autres plages où ce n'est pas interdit. » Sur celle du Pigeonnier, fumer une cigarette vous coûtera 34 euros. « Mais l'idée est de faire de la pédagogie », réagit le maire de Royan. R.L.G.

ÉLEVEURS

L'État, mauvais payeur envers les agriculteurs



Une centaine de manifestants à Brouage.

Une centaine d'éleveurs s'est retrouvée à Brouage mercredi matin afin de dénoncer le retard pris depuis 2015 par l'Etat dans le versement des mesures agro-environnementales.

Damien Lê Thanh

Le 2 juin dernier, les syndicats départementaux, FNSEA et Jeunes Agriculteurs, avaient déjà manifesté leur colère devant les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à La Rochelle afin de dénoncer l'énorme retard pris dans le paiement de mesures agro-alimentaires (MAE). Les deux organisations syndicales agricoles se sont à nouveau exprimées ce mercredi 26 juillet à Brouage, avec près d'une centaine d'éleveurs réunis. « On avait prévenu que si les choses n'avaient pas, on se rappellerait au bon souvenir de la DDTM, alors nous sommes là », commente Julien Rouger, président des Jeunes Agriculteurs de Charente-Maritime. Il faut avouer que leur colère est légitime. En effet, les contrats MAE qui découlent de la Politique agricole commune de l'Union européenne - signés en 2015, entre les éleveurs et l'Etat, n'ont toujours pas été honorés. « Normalement, les agriculteurs doivent toucher tous les ans, sur une période de cinq ans, une compensation financière en contrepartie d'un respect de règles environnementales strictes et d'une limitation de la production, afin de préserver les prairies dans les marais », explique Julien Rouger. Mais voilà, depuis 2015, les 600 éleveurs

Charentais-Maritimes, représentant au moins 5 000 hectares, n'ont toujours rien perçu.

De 2 000 à 45 000 euros par an

Dans une situation financière déjà délicate - stagnation des cours des céréales, du lait, de la viande ; épisode de sécheresse ; multiplication des normes -, ce retard dans le règlement peut représenter un trou énorme dans les trésoreries de certaines exploitations. Les compensations se chiffrent entre 2 000 à 45 000 euros par an, et aucune MAE n'a été versée depuis 2015. « J'attends entre 5 000 à 10 000 euros », évoque pour son cas Julien Rouger. Ce que remettent en cause les agriculteurs ce n'est pas le système de la Pac mais le mode de versement qui a été informatisé depuis 2 ans. « C'est la DDTM qui doit traiter nos dossiers. On nous dit que l'argent de l'Europe est là mais que ce retard s'explique par la mise en place d'un nouveau logiciel. Ce n'est pas notre problème, fustige Cédric Tranquard, secrétaire général de la FNSEA 17. Certains collègues sont au bord de la faillite. » De son côté, la DDTM s'était engagée, en juin, à verser les aides de 2015 à l'automne et de traiter les cas de 2016 début 2018. « On entend parler d'un manque de personnel... Mais si au 1^{er} novembre, les éleveurs n'ont toujours rien reçu nous mettrons nos prairies en culture, autant qu'elles servent à gagner quelque chose », prévient la FNSEA. D'ailleurs, après leur rassemblement, les manifestants ont symboliquement labouré une prairie sur la commune de Moëze.



Avant ce test, les utilisateurs de la plage avaient été sondés au début de l'été. ©R.L.G.